

ASSEMBLÉE NATIONALE
24 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AS294

présenté par
M. Lejeune

ARTICLE 2

Rédiger ainsi l'alinéa 3 :

« a) La deuxième phrase est supprimée ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les retraités bénévoles doivent pouvoir continuer de cumuler des euros sur le compte engagement citoyen afin de bénéficier de nouvelles formations leur permettant de servir toujours plus l'intérêt général.